

381 P NP DM76

Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par
Ressources Falco Ltée

6211-08-020

**MÉMOIRE DÉPOSÉ AU BUREAU
DES AUDIENCES PUBLIQUES
EN ENVIRONNEMENT (BAPE)
DANS LE CADRE DU PROJET HORNE 5
DE RESSOURCES FALCO**

26 septembre 2024



Ville de
Rouyn-Noranda

TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DE LA MAIRESSE	3
2. INTRODUCTION	4
3. MISE EN CONTEXTE ET HISTORIQUE.....	5
4. PORTRAIT DE LA VILLE	6
5. IMPACTS, PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS SELON LA DIMENSION SOCIALE.....	11
6. IMPACTS, PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS SELON LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE.....	23
7. IMPACTS, PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS SELON LA DIMENSION ÉCONOMIQUE	30
8. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS À RESSOURCES FALCO.....	32
9. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	36
10. CONCLUSION	38

1. MOT DE LA MAIRESSE

À l'aube de son 100^e anniversaire, Rouyn-Noranda est aujourd'hui reconnue comme un territoire où les projets avant-gardistes et innovants peuvent prendre vie. Notre communauté d'affaires est créative et ambitieuse et notre population est tournée vers l'avenir. Mettant de l'avant le développement de nouvelles technologies porteuses, le projet Horne 5 de Ressources Falco est une réelle opportunité pour notre ville.

Parfaitement intégré dans la zone d'innovation minière, Horne 5 représente un vecteur de croissance non seulement pour Rouyn-Noranda, mais aussi pour l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue. Que ce soit pour les nombreux étudiants et chercheurs dans le domaine de l'environnement minier ou nos entrepreneurs de la filière minérale, cette nouvelle mine dynamisera notre économie locale. Les nouveaux travailleurs et travailleuses qui choisiront de s'y installer participeront à enrichir notre ville au niveau social et économique.

Toutefois, il est essentiel de préciser que la mise en œuvre de ce projet ne peut se faire à n'importe quel prix. Le conseil municipal est conscient des préoccupations légitimes exprimées par nos citoyens, notamment en matière d'environnement, d'impacts sociaux et de qualité de vie. Ces préoccupations doivent être entendues et prises en compte par Ressources Falco afin d'améliorer son projet et de tendre vers une plus grande acceptabilité sociale, et ce, en continu.

Nous croyons que le succès de ce projet repose sur un dialogue ouvert et constructif entre l'entreprise, les autorités gouvernementales et la population. La collaboration étroite avec les différents acteurs locaux permettra un développement plus harmonieux qui saura bénéficier à notre communauté tout en répondant aux standards les plus élevés en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Le projet Horne 5, en s'inscrivant dans cette démarche, peut devenir un exemple de modernité et de respect des enjeux locaux, tout en apportant un souffle nouveau à Rouyn-Noranda. Un projet de mine autonome en milieu urbain est peu commun et audacieux. En ce sens, il est incontournable que Ressources Falco ajuste son projet en fonction des attentes de notre population et des recommandations qui seront émises par le BAPE, afin de garantir son intégration dans notre communauté.



Diane Dallaire
Mairesse

2. INTRODUCTION

La Ville de Rouyn-Noranda a participé à toutes les séances des audiences publiques du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) sur le projet Horne 5 de Ressources Falco. D'une part, parce qu'elle a été appelée à titre de personne ressource pour répondre aux questions de la commission, d'autre part, afin d'entendre les préoccupations des citoyens et citoyennes.

Le présent mémoire vise donc non seulement à mettre en lumière certaines préoccupations de l'organisation municipale, mais également à donner un écho à des inquiétudes soulevées par la population de même que par certaines organisations.

La Ville de Rouyn-Noranda a collaboré avec Ressources Falco à maintes reprises dans les dernières années. Les échanges constructifs avec l'entreprise ont souvent mené à des améliorations de certains aspects du projet afin qu'il puisse répondre à des préoccupations soulevées par les professionnels de la Ville et le conseil municipal.

Les recommandations émises dans ce mémoire se veulent donc complémentaires et la Ville s'attend à recevoir la même écoute de la part de l'entreprise.

Quelques-unes des recommandations s'adressent quant à elles directement au gouvernement du Québec notamment en ce qui concerne le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA). La Ville de Rouyn-Noranda demande aux ministères concernés d'y porter une attention particulière.

3. MISE EN CONTEXTE ET HISTORIQUE

Rouyn-Noranda a vu le jour il y a tout près de 100 ans grâce à la présence d'un riche gisement d'or sur son territoire. Véritable Boom Town, la ville a été construite par et pour la mine Horne, qui deviendra la mine Noranda. Aujourd'hui, l'activité minière demeure un moteur important de développement économique de la ville. Les expertises développées au fil des années ont permis d'exporter le savoir-faire d'ici à l'international.

Le volet fonderie de cuivre remplace entièrement les activités d'extraction minière qui se terminent en 1976. Cette industrie lourde, implantée au cœur du pôle urbain de la ville de Rouyn-Noranda, a des effets directs sur la qualité de vie et de l'environnement de la ville.

C'est donc dans un milieu sensible aux avantages comme aux inconvénients d'un vaste projet minier en zone urbaine que s'insère le projet Horne 5 de Ressources Falco.

Bien que peu de mines soient présentement en exploitation sur le territoire de Rouyn-Noranda, les expériences antérieures ont amené l'organisation municipale à développer une meilleure connaissance du domaine et de ses répercussions. Les attentes quant à l'implication des minières dans leur communauté d'accueil sont donc beaucoup plus grandes que par le passé.

Ainsi, depuis les balbutiements du projet Horne 5, la Ville de Rouyn-Noranda a entrepris des discussions avec la minière afin de limiter les impacts sur le territoire. De nombreux échanges avec les professionnels de la Ville ont eu lieu afin d'améliorer certains aspects du projet. Lors de la reconstruction des terrains de soccer du parc St-Luc, pour compenser la perte de terrains à l'école la Source en raison de la relocalisation du Centre Polymétier et Manutex, la collaboration avec l'entreprise a été très positive. Un projet de relocalisation de l'écocentre Arthur-Gagnon a aussi été élaboré puisque Falco souhaite acquérir les terrains appartenant à la Ville dans le secteur de l'avenue Marcel-Baril pour son projet. Le projet est pour l'instant en attente, mais les discussions devront assurément se poursuivre.

L'équipe de Ressources Falco a fait preuve d'écoute et d'ouverture depuis le début. Toutefois, certaines préoccupations demeurent. La communauté rouynorandienne a son lot d'inquiétudes environnementales en raison des impacts de la Fonderie Horne et s'attend à ce que l'initiateur du projet Horne 5, tout comme les ministères impliqués dans le dossier, fasse preuve d'une grande transparence et de rigueur quant aux enjeux soulevés. La confiance envers les industries et les gouvernements a été grandement éfritée dans les dernières années et c'est en travaillant de pair avec la communauté qu'il sera possible d'atteindre une meilleure acceptabilité sociale.

4. PORTRAIT DE LA VILLE

4.1. Clin d'œil sur Rouyn-Noranda

- 6 484 kilomètres carrés;
- 1 centre urbain;
- 12 quartiers ruraux;
- 42 945 habitants¹;
- 11 760 familles²;
- 9 200 étudiants du primaire à l'université;
- 750 immigrants² permanents originaires principalement de France et du Maroc;
- + 53 % d'immigrants² depuis 2006;
- 627 lacs;
- ± 50 restaurants, cafés, bistros;
- ± 30 festivals et événements par année.

4.2. Population

Avec 42 945 habitants, Rouyn-Noranda concentre 29 % de la population de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle se caractérise par une forte densité de population ainsi qu'une croissance démographique de 0,5 % entre 2018-2023, expliquée principalement par l'arrivée d'un nombre accru de personnes immigrantes et de résidents non permanents, y compris les étudiantes et étudiants étrangers.

À l'échelle de la région, la ville détient la plus forte proportion de jeunes entre 15 et 34 ans et se situe au 10^e rang sur 104 MRC au Québec.

PROJECTION DE LA POPULATION ³						
	2021	2022	2026	2031	2036	2041
Rouyn-Noranda	43 053	43 196	43 727	44 084	44 246	44 336

ÉVOLUTION DES MÉNAGES À ROUYN-NORANDA ²		
Années	2016	2021
Nombre de ménages	18 850	19 285

¹ Source : Institut de la statistique du Québec, Population et structure par âge et genre – Municipalités régionales de comté (MRC).

² Source : Institut de la statistique du Québec, Recensement de 2021.

³ Source : Institut de la statistique du Québec, [Projections de population - MRC](#), 2022.

4.3. Marché du travail

Rouyn-Noranda possède une expertise minière parmi les meilleures au monde qui compte sur plus de 100 ans de savoir et de savoir-faire miniers. Il y a sur le territoire un bassin d'entrepreneurs et de PME spécialisés dans le domaine minier ainsi que des établissements d'enseignement supérieur reconnus internationalement pour leur recherche dans ce secteur. Les entreprises actives dans l'exploitation et la transformation des ressources minières génèrent 7 %⁴ de tous les emplois. Toutefois, un nombre important d'emplois dans le secteur manufacturier et de la construction sont directement reliés à l'industrie minière.

Le secteur des services concentre pour sa part 78 % des emplois du territoire. Les organisations dévolues à l'enseignement, à la santé et à l'administration publique assurent un bassin d'emplois relativement stable (33 %). Suivent les entreprises récréotouristiques, le commerce de détail et la restauration (28 %). Dans l'ensemble, moins de 7 % des travailleurs de Rouyn-Noranda occupent un emploi à l'extérieur de la ville de Rouyn-Noranda.

Le marché du travail est en croissance continue à Rouyn-Noranda depuis 2010. Le taux de travailleurs se situe à 81,1 %, ce qui en fait le plus élevé de la région et celui s'apparentant davantage au taux québécois (80,7 %). D'ailleurs, le revenu d'emploi moyen se situe à 70 089 \$⁵, soit en 14^e position parmi l'ensemble des MRC du Québec. D'un autre côté, le taux de chômage de l'Abitibi-Témiscamingue (2,3 %) est inférieur au reste de la province (5,3 %) au 2^e trimestre de 2024⁶, faisant de la rareté de main-d'œuvre l'une des principales préoccupations du milieu socioéconomique.

L'indice de remplacement de main-d'œuvre à Rouyn-Noranda se situe à 84,5 jeunes pour 100 retraités en 2024⁵, ce qui est comparable à la moyenne québécoise. Toutefois, avec la remontée de l'indice de remplacement anticipée, Rouyn-Noranda est le territoire qui devrait renouer avec le point d'équilibre le plus tôt à l'échelle régionale, soit en 2029.

4.4. Services

Rouyn-Noranda dispose de nombreux services publics, tels que le Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) où on y retrouve une variété de services de santé dont un centre de radio-oncologie à la fine pointe de la technologie. L'offre éducative est aussi développée que variée, comptant 17 écoles primaires, 3 écoles secondaires dont une école anglophone, 2 centres de formation professionnelle et les campus principaux du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

Aussi reconnue comme capitale culturelle, la ville de Rouyn-Noranda est l'hôte de nombreux festivals et événements, elle présente plusieurs salles d'exposition et un musée d'art. Dans la Planification stratégique 2023-2027 de la Ville de Rouyn-Noranda, la grande satisfaction des citoyens quant à l'offre d'activités de loisirs culturels est présentée comme une grande force. Toutefois, comme mentionné dans le Plan directeur des plateaux sportifs et récréatifs, la satisfaction est plutôt moyenne quant à l'offre de services de sports et de loisirs.

⁴ Source : Répertoire des établissements d'Emploi-Québec, Portail PILE, Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

⁵ Source : L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, à partir de l'Institut de la statistique du Québec.

⁶ Source : Bulletin du marché du travail, Gouvernement du Québec.

4.5. Logement

Depuis plus d'une décennie, se loger à Rouyn-Noranda peut s'avérer très difficile. En effet, les statistiques de la Société canadienne d'habitation et logement (SCHL) ont révélé des taux d'inoccupation des logements sous la barre du 3 % depuis 2018 et sous la barre du 1 % depuis 2021.

La crise du logement vécue à Rouyn-Noranda se décline en deux réalités : la disponibilité (la pénurie de logements) et l'accessibilité (l'inabordabilité des prix des logements) qui plombent l'accès au logement. Plus récemment, comme dans plusieurs villes du Québec, la difficulté pour une partie de la population d'avoir accès à des logements sociaux ou abordables a accentué le phénomène de l'itinérance.

TAUX D'INOCCUPATION (%) DES APPARTEMENTS D'INITIATIVE PRIVÉE (TOUS LES LOGEMENTS) ⁷							
Rouyn-Noranda centre	Années						
	Oct. 2017	Oct. 2018	Oct. 2019	Oct. 2020	Oct. 2021	Oct. 2022	Oct. 2023
	3,2	1,2	1,0	1,1	0,3	0,8	0,8
NOMBRE DE LOGEMENTS ACHEVÉS ⁸							
Type de maison	Années						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Maison individuelle	69	74	58	66	92	83	
Maison jumelée	0	0	2	10	8	2	
Maison en rangée	0	0	0	0	0	0	
App & autres	24	54	47	57	64	78	
Nb total de logements	93	128	107	133	164	163	

Comme plusieurs autres municipalités au Québec, le parc de logements sociaux et abordables ne suffit pas à la demande accrue. Selon les plus récentes données de l'Office municipal d'habitation de Rouyn-Noranda (OMHRN), il y aurait une liste de 172 demandes de résidents en attente pour accéder à un logement social et un parc immobilier actuel de 332 unités.

D'un autre côté, les plus récentes données de la SCHL sur les nouveaux logements achevés marquent une augmentation de nouvelles unités de logement au cours des années 2021 et 2022⁸. La Ville de Rouyn-Noranda constate également une tendance à la hausse du nombre de logements créés dans les dernières années selon les permis et certificats délivrés⁹.

⁷ Source : SCHL – Enquête sur les logements locatifs.

⁸ Source : SCHL – Relevé des mises en chantier et des achèvements.

⁹ Source : Compilation permis et certificats, Ville de Rouyn-Noranda.

NOMBRE DE LOGEMENTS CRÉÉS SELON LES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS PAR LA VILLE DE ROUYN-NORANDA							
	Années						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Bâtiment résidentiel unifamilial isolé	67	71	68	73	83	70	53
Bâtiment multifamilial (Nombre d'unités de logement)	3 (20)	9 (52)	12 (66)	12 (90)	9 (70)	12 (111)	11 (104)
Chalet	5	3	0	2	3	0	5
Nombre d'unités de logement suivant agrandissement et autres modifications	48	16	23	28	25	22	32
NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS CRÉÉS	140	142	157	193	181	203	194

4.6. La Ville en action pour la création de logements

En vue de répondre en partie aux besoins en termes de logements, la Ville a apporté différentes modifications à sa réglementation municipale au cours des dernières années pour permettre notamment :

- D'augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment dans différentes zones suivant des demandes de promoteurs.
- D'autoriser l'aménagement d'un **logement additionnel** dans une résidence unifamiliale isolée dans les périmètres urbains (depuis mai 2022).
- D'autoriser l'aménagement d'un **logement intergénérationnel** dans une résidence unifamiliale isolée en milieu rural, riverain et agricole (sera en vigueur à la fin septembre 2024).
- Autoriser l'implantation d'**unités d'habitation accessoires isolées** sur un territoire desservi situé en périmètre urbain (modification réglementaire en cours; sera en vigueur à la fin novembre/début décembre).
- Exercer un contrôle au niveau de **l'hébergement touristique de type résidence de tourisme de courte durée** (pour éviter la conversion d'unité de logement locative en unité de type Airbnb).

Depuis plusieurs années, la Ville de Rouyn-Noranda contribue à la création et au soutien de projets de logements sociaux et abordables ainsi que des projets de coopératives d'habitation par divers moyens, dont le don de terrains, la mise en place des branchements aux services municipaux, l'octroi de crédits de taxes (OMH et autres OBNL).

Dernièrement, la Ville a également confirmé sa contribution à des projets de logements abordables sous condition d'acceptation de leur projet auprès des programmes concernés :

- Fonds immobilier de solidarité FTQ dans le cadre du programme Fonds capital pour Toit entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Fonds immobilier de solidarité FTQ (Entente MAMH-FTQ) – 60 unités.
- Fédération des caisses Desjardins du Québec dans le cadre de l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Entente MAMH-Desjardins) – 96 unités.

Au fil des dernières années, la Ville a effectué des demandes d'acquisition de terrains auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) aux fins de réserves foncières pour de futurs projets de développement (ex : projet écoquartier de 200 unités au lac Noranda – Senator, boul. Témiscamingue : 200 unités). La Ville a aussi fait l'acquisition de terrains privés dans le secteur de Noranda-Nord/Lac Dufault. Elle possède également des terrains dans le secteur d'Évain et de Granada qui pourront éventuellement accueillir de nouvelles constructions. Ces terrains représentent un potentiel de développement de court à long terme.

À cela s'ajoutent des projets de promoteurs privés qui possèdent des terrains pour effectuer des projets de développement résidentiel, certains déjà prêts pour la construction, d'autres en voie d'être aménagés et desservis par les services municipaux.

Rappelons que pour la création de nouveaux secteurs résidentiels impliquant la création et le prolongement de rues, la Ville contribue financièrement aux projets selon diverses modalités prévues à la réglementation.

Afin de mieux connaître la situation du logement sur son territoire et de dégager certaines pistes de solutions, la Ville a mandaté une firme pour la réalisation d'une étude sur le logement. L'étude, dont le rapport est attendu d'ici la fin de l'année 2024, comprend un sondage en ligne auprès de la population ainsi que des entrevues ciblées.

4.7. La Ville participe à l'implantation de service de garde à l'enfance

La Ville a aussi fait l'acquisition d'un terrain à Noranda-Nord qui pourra servir pour besoin institutionnel (école, CPE) suivant le développement dans ce secteur.

La Ville facilite également la mise en place de services de garde à l'enfance par le don de terrain, le branchement aux services municipaux, l'adaptation de sa réglementation ainsi que certaines contributions particulières pour les services de garde en milieu familial via le Centre local de développement Rouyn-Noranda.

5. IMPACTS, PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS SELON LA DIMENSION SOCIALE

L'implication sur le plan social de Ressources Falco est l'un des aspects du projet qui mérite d'être clarifié. Lors des audiences publiques, l'entreprise a fait part à de nombreuses reprises de son intention d'être un bon citoyen corporatif et de faire sa « juste part ». Le Plan d'action social présenté par l'entreprise est un bon point de départ, mais l'absence de mesures concrètes sème son lot d'incertitudes. Des engagements plus clairs seront nécessaires pour rassurer la population. Pour la Ville de Rouyn-Noranda, il s'agit de la dimension la plus critique et la moins documentée pour atteindre une acceptabilité sociale. Il est inévitable que la Ville ait à pallier des enjeux sociaux en vue de l'arrivée de Falco dans la communauté. C'est pourquoi il est essentiel d'éclaircir les actions à venir ainsi que l'apport que l'entreprise pourra faire pour diminuer les impacts.

5.1 Recrutement, intégration et rétention dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre

5.1.1 Impacts et préoccupations

Avec la création de 500 nouveaux emplois à Rouyn-Noranda, il est fort possible que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée (électricien, technicien en génie civil, etc.) soit accentuée à Rouyn-Noranda puisque le taux de chômage se situait à 2,3 % en juin 2024.

Les salaires octroyés par Falco seront supérieurs à ceux offerts dans une majorité d'entreprises, que ce soit des PME ou des grandes organisations comme la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour toutes les occupations. Un déplacement de la main-d'œuvre occasionnera assurément davantage de difficultés de recrutement pour ces entreprises.

Le navettage est un aspect important à considérer. Certaines personnes seront tentées de délaisser le « fly-in fly-out » pour un emploi nécessitant moins de déplacements, ce qui pourrait avoir des retombées positives localement. Or, en cas de difficulté de recrutement, l'inverse est aussi vrai. Ressources Falco et d'autres entreprises pourraient avoir davantage recours au navettage pour pallier le manque de main-d'œuvre locale. Or, cette façon de faire peut avoir des conséquences négatives sur les services publics (exemple : gestion des déchets).

Actuellement, la pénurie de main-d'œuvre se fait également ressentir sur le plan des services. Médecins, dentistes, vétérinaires et autres professions sont difficilement accessibles, particulièrement pour les populations les plus vulnérables. L'accès à ces services professionnels sera exacerbé par la venue de nombreux travailleurs alors qu'il est déjà critique. Il est possible que le même scénario se fasse sentir chez les professionnels de la rénovation et de la construction résidentielle qui pourrait se tourner vers des emplois offerts par Ressources Falco.

Encore une fois, il ne s'agit pas de faire reposer la situation entière sur une seule entreprise qui désire s'implanter, mais bien de faire comprendre que dans le contexte actuel, la situation est précaire sur de nombreux aspects sociaux.

5.1.2 Recommandations

La Ville recommande à Ressources Falco de travailler de concert avec les institutions scolaires afin de promouvoir les métiers spécialisés nécessaires pour répondre à leurs besoins. L'entreprise pourrait aussi participer au développement de nouvelles formations si nécessaire.

La Ville invite Ressources Falco à réfléchir à des services sociaux pouvant être offerts à même l'entreprise, comme une garderie ou des services de santé, pour lesquels l'entreprise ferait un effort de recrutement considérable afin de ne pas vampiriser le marché du travail local.

Il est recommandé que Ressources Falco présente une planification en matière de ressources humaines à court, moyen et long terme. Celle-ci permettrait de prévoir les ressources provenant de la ville de Rouyn-Noranda comme de l'extérieur. Cet effort assurerait une grande transparence, une meilleure prévisibilité et permettrait également d'éviter des mises à pied et les graves conséquences qui en découlent, particulièrement pour les travailleurs étrangers.

Afin d'arrimer ses stratégies à celles du milieu, Ressources Falco devrait soutenir les efforts locaux en matière de recrutement et de rétention de main-d'œuvre, notamment ceux réalisés par le Centre local de développement.

5.2 Disponibilité et coût de l'habitation

5.2.1 Impacts et préoccupations

La crise du logement qui perdure à Rouyn-Noranda est particulièrement difficile, sans compter le projet de relocalisation de 200 ménages pour créer une zone tampon autour de la Fonderie Horne qui ajoute une pression considérable sur les ressources en logement actuelles. Ainsi, malgré tous les efforts pour faciliter et stimuler la création de logements, certaines préoccupations demeurent.

En attirant un grand nombre de nouveaux travailleurs à Rouyn-Noranda, le projet Horne 5 exercera une pression supplémentaire sur un marché immobilier déjà tendu. Le taux d'inoccupation à 0,8 % pourrait chuter davantage et le risque que le prix des logements augmente davantage est réel.

La qualité des emplois qui seront offerts par Ressources Falco permet d'anticiper que ses travailleurs pourraient davantage s'établir dans des résidences unifamiliales. Sans nécessairement priver certains locataires de chances d'accéder à un logement abordable, augmenter le bassin de gens qui cherchent une habitation à Rouyn-Noranda mènera tout de même à accentuer la demande, ce qui généralement se répercute sur les populations les plus vulnérables. C'est pourquoi il faut envisager des efforts supplémentaires dans le logement locatif abordable.

Au niveau du logement social, l'Office municipal d'habitation de Rouyn-Noranda (OMHRN) est déjà très sollicité par la prise en charge des unités d'habitation existantes, en plus de planifier la construction des 200 unités de logements sociaux supplémentaires qui ont été annoncées en lien avec la relocalisation de la zone tampon. Ils répondront ainsi aux besoins de certains foyers à relocaliser, mais aussi à la demande criante des citoyens inscrits sur une liste en attente d'un logement social.

En ce qui concerne les terrains disponibles et prêts à construire, ceux-ci sont situés dans des zones de faible densité d'occupation dans le secteur de Noranda-Nord.

Toutefois, si les terrains disponibles ne suffisent pas à la demande, des investissements majeurs seront nécessaires pour l'ajout d'infrastructures municipales, telles que des stations d'épuration des eaux, des conduites d'aqueducs, des égouts, des stations de pompage et des infrastructures routières. Ces investissements devront se conformer aux différentes exigences en vigueur.

5.2.2 Recommandations

Considérant que le projet Horne 5 pourrait exacerber la crise du logement, la Ville recommande que Ressources Falco contribue de manière constructive à l'atténuation de la crise du logement, notamment en s'investissant financièrement pour la création de logements abordables.

La Ville est d'avis que Ressources Falco pourrait envisager construire ou contribuer à la construction de logements pour ses travailleurs lors de la phase construction qui nécessitera plus d'employés. Elle invite l'entreprise à explorer différents modèles d'habitation pour répondre aux besoins de ses travailleurs et, à plus long terme, de la communauté rouynorandienne.

Plusieurs comités en lien avec le logement sont déjà en place à Rouyn-Noranda et différentes organisations travaillent déjà sur ces enjeux. Ressources Falco devrait privilégier un arrimage, voire une implication dans ces comités, afin de faire partie de la solution.

5.3 Place en garderie

5.3.1 Impacts et préoccupations

Selon les projections du ministère de la Famille, à la fin 2024, Rouyn-Noranda sera encore en déficit de 235 places en service de garde (contrairement à 305 en 2021). L'ajout de plusieurs centaines de famille à Rouyn-Noranda viendra certainement augmenter ce déficit avec pour conséquences de retarder le retour sur le marché du travail de plusieurs parents, majoritairement des femmes.

5.3.2 Recommandations

Certaines options sont disponibles pour les entreprises qui souhaitent offrir un milieu de garde à leurs employés (par exemple, service de garde en milieu de travail, financement de la construction d'un CPE, etc.). Il serait intéressant que Ressources Falco envisage certaines de ces possibilités afin de ne pas contribuer négativement au problème déjà existant de manque de places en service de garde à Rouyn-Noranda.

La Ville recommande à Ressources Falco de collaborer avec le milieu afin d'assurer la formation du personnel nécessaire aux services en garderie, que ce soit des éducatrices, mais aussi le personnel administratif, les cuisiniers. etc.

Le gouvernement du Québec doit aussi faire sa part et poursuivre le développement du réseau de CPE à Rouyn-Noranda.

5.4 Intégration des nouveaux arrivants

5.4.1 Impacts et préoccupations

Rouyn-Noranda accueille annuellement environ 1 300 nouveaux arrivants sur son territoire (ISQ, 2024). Le milieu est donc déjà structuré pour y recevoir un bassin important de nouveaux citoyens. Des services d'accueil et d'intégration sont ainsi disponibles pour ceux qui souhaitent s'en prévaloir, et ce, tant pour les personnes immigrantes que celles natives du Québec. Des services d'aide à l'emploi sont aussi disponibles de même que de la francisation. L'offre d'implication bénévole est grande, ce qui favorise l'intégration dans le tissu social de Rouyn-Noranda.

Une concertation, portée par la Ville de Rouyn-Noranda, est sur pied regroupant plus d'une dizaine de partenaires. Ce comité des nouveaux Rouynorandiens a comme objectif d'assurer une qualité continue de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants. La Ville de Rouyn-Noranda a le souci de bien accueillir ses nouveaux résidents dans le but de favoriser un établissement durable.

Bien que le milieu soit bien organisé, il est certain qu'une arrivée de travailleurs comme celle que prévoit Ressources Falco viendrait créer une surcharge chez les organismes d'accueil. Il serait ambitieux de prévoir que l'entreprise délègue l'intégration de ses travailleurs et de leur famille aux organismes communautaires habiletés à le faire.

5.4.2 Recommandations

Afin de s'assurer d'avoir la main-d'œuvre qualifiée, la Ville recommande à Ressources Falco de favoriser le recours à l'immigration économique de manière ciblée (et non de masse) pour des postes clés ou spécialisés. En adoptant une approche ciblée, cela limitera les impacts sur la capacité d'accueil de la Ville et maximisera les conditions d'enracinement des nouveaux arrivants.

Considérant que l'établissement durable est plus propice lorsque l'ensemble de la famille est réuni dans la même ville, la Ville recommande à Falco de tout mettre en œuvre pour faciliter l'accueil de ses travailleurs et de leur famille. Par exemple, un service d'accompagnement pourrait être offert pour aider les nouveaux arrivants dans la recherche de logement, la recherche de service de garde, l'inscription des enfants à l'école, l'inscription à des activités de sports et de loisirs, la régularisation de leur statut d'immigration et la francisation lorsque nécessaire.

La Ville invite également Ressources Falco à considérer, au sein même de son entreprise, la création d'un poste d'intervenant pivot qui pourrait agir en lien avec les partenaires du milieu. Une offre de parrainage interne pourrait aussi être organisée.

Enfin, Ressources Falco pourrait envisager se joindre aux comités déjà existants en matière d'accueil et d'enracinement des nouveaux arrivants.

5.5 Accès aux infrastructures municipales

5.5.1 Impacts et préoccupations

La Ville de Rouyn-Noranda investit plusieurs millions de dollars chaque année en loisirs et culture. Malgré cela, elle ne suffit pas à répondre à la demande de ses citoyens qui souhaiteraient voir davantage d'infrastructures sportives et récréatives sur son territoire.

L'arrivée du projet Horne 5 à Rouyn-Noranda aura probablement plusieurs impacts sur le développement des infrastructures, en particulier en réponse à l'augmentation de la population locale due à la création d'emplois. Par ailleurs, les municipalités tirent leurs revenus principalement de revenus fonciers qui sont peu significatifs dans le cas d'industries minières si l'on compare à des industries manufacturières ou de transformation, et ce, en lien avec le fait que la taxation foncière est basée sur la valeur du terrain et des bâtiments au niveau du sol.

Une minière paiera des redevances aux niveaux provincial et fédéral, par contre, les revenus municipaux attribuables à son exploitation ne se feront pas ressentir sur les revenus de taxation et sans égard à la pression subie localement.

Plateaux sportifs

Considérant le déficit d'infrastructures sportives, récréatives et de loisirs (gymnases, terrains de sport, piscines) déjà existant à Rouyn-Noranda, l'offre actuelle ne pourra pas répondre aux besoins d'une population en croissance. Une adaptation des infrastructures actuelles pourrait être envisagée, mais il est peu probable que ce soit suffisant. Afin d'éviter une surcharge, la construction d'un centre multisports sera plus que jamais nécessaire.

Avec l'arrivée de travailleurs de diverses régions, les types d'infrastructures devront refléter des intérêts variés en matière de loisirs, intégrant des activités culturelles et communautaires en plus des sports traditionnels.

Espaces récréatifs directement impactés

Les sentiers du mont Powell sont situés à proximité des conduites qui mènent au parc à résidus de Ressources Falco. Des enjeux de sécurité ont été soulevés, notamment en raison du transport lourd qui circulera sur la route du mont Powell empruntée par les cyclistes, marcheurs, coureurs, raquetteurs, skieurs. De nombreux investissements financiers ont été faits dans les dernières années dans les pistes de vélo de montagne, sans compter les milliers d'heures en bénévolat réalisées pour améliorer l'accès à ce site unique à Rouyn-Noranda. Des aménagements seront nécessaires pour assurer une cohabitation sécuritaire.

Le golf Noranda est quant à lui à proximité du complexe minier de Ressources Falco situé dans le parc industriel. Les usagers du golf Noranda pourraient donc être incommodés par une augmentation du bruit et de la poussière qui est à prévoir pour ce secteur.

Les sentiers de véhicules hors routes (VHR) existants pourraient également être impactés par le projet. Dans le *Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, la présence de sentiers régionaux et locaux de motoneige et quad y est mentionnée, notamment à proximité du complexe minier.

Le parcours projeté de la conduite d'eau fraîche longe et traverse ces sentiers existants et futurs, dont le sentier de motoneige Trans-Québec N°83. Il est aussi indiqué que l'emplacement projeté des conduites de résidus miniers et d'eau de recirculation implique de longer et de traverser le sentier de motoneige Trans-Québec N°93 et le sentier quad Trans-Québec N°1, en plus d'autres sentiers locaux.

Transport et accessibilité

Dans un souci environnemental et pour contribuer à la santé de ses citoyens, la Ville de Rouyn-Noranda a entamé un virage important afin d'encourager le transport actif et collectif. Le service d'autobus de Ville est maintenant offert gratuitement aux usagers et de nouveaux circuits sont à venir vers la fin de l'année 2024. La Ville a aménagé une quarantaine de kilomètres de voies cyclables. Toutefois, une augmentation de la population pourrait amener de nouveaux besoins. Que ce soit pour se rendre sur le site de Ressources Falco ou pour accéder au centre-ville, aux commerces, aux installations sportives et de loisirs, il deviendra nécessaire de poursuivre le développement du réseau cyclable et de bonifier le transport collectif.

Il est important de noter que le sentier polyvalent Osisko, qui longe la voie de contournement, est grandement utilisé par les cyclistes, marcheurs et coureurs. Avec l'augmentation du trafic lourd sur la voie contournement, le sentiment de sécurité des usagers pourrait être affecté. Des mesures pour assurer une cohabitation sécuritaire seront essentielles.

5.5.2 Recommandations

Plateaux sportifs

L'arrivée d'une grande entreprise minière pourrait s'accompagner de partenariats publics-privés, avec des contributions financières pour le développement de projets structurants, en contrepartie d'une responsabilité sociale. Ce type d'infrastructures permet l'attractivité et la rétention de main-d'œuvre qualifiée. Afin de répondre aux besoins engendrés par une arrivée importante de nouvelles familles, il nous apparaît impératif de développer une offre d'activités diversifiée qui répondra aux besoins de ces nouveaux Rouynorandais.

En ce sens, la Ville recommande à Ressources Falco de prévoir des contributions importantes pour la réalisation de projets structurants en matière de sports et loisirs afin de répondre aux besoins de la population.

La Ville de Rouyn-Noranda demande également au gouvernement du Québec de considérer les impacts d'un nouveau projet comme celui de Ressources Falco dans ses prochains appels de projets.

À titre d'exemple, la candidature de Rouyn-Noranda devrait être priorisée lors d'un prochain appel du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) ou de tout autre programme pour la construction d'un centre multisports.

Espaces récréatifs directement impactés

En ce qui concerne les enjeux de sécurité pour l'accès aux sentiers du mont Powell, la Ville recommande l'aménagement d'une voie cyclable en site propre, c'est-à-dire à part de la voie de circulation. Cette solution permettra non seulement d'améliorer la sécurité des cyclistes, marcheurs et coureurs, mais également d'améliorer leur expérience dans ce secteur. Dans l'éventualité où l'accès au chemin du mont est autorisé, Ressource Falco devra convenir d'une procédure en cas de dégradation du chemin d'accès.

Afin de minimiser les dérangements des utilisateurs du golf Noranda, la Ville recommande de prévoir des mesures d'atténuation. Des discussions avec la Ville et le Club de golf Noranda devront avoir lieu afin que les mesures de mitigations proposées conviennent à toutes les parties.

Considérant les différents impacts de la construction du complexe minier Horne 5 et des installations de gestion des résidus miniers sur les sentiers de motoneige et de quad, la Ville recommande de mettre en place des mesures de sécurité, en partenariat avec les clubs VHR, près des sites d'aménagement des diverses conduites.

Transport actif et collectif

La Ville de Rouyn-Noranda recommande à Ressources Falco de s'impliquer activement dans le développement d'infrastructures dédiées au transport actif. Le complexe minier Horne 5 est actuellement desservi par des infrastructures routières priorisant le déplacement des véhicules. Bien que le transport actif à proximité soit possible, il n'y a pas d'infrastructure dédiée le favorisant. Les infrastructures actuelles pourraient être facilement bonifiées, à condition d'y déployer des aménagements adaptés, sécuritaires et fonctionnels.

Considérant les potentiels développements dans le quartier Noranda-Nord et la proximité de ce quartier avec l'entreprise, ce secteur devrait être privilégié pour l'aménagement de voies dédiées au transport actif. La Ville recommande d'investir dans la création de pistes cyclables en site propre dans le secteur du projet Horne 5 et de Noranda-Nord.

Considérant les efforts actuellement faits par la Ville pour desservir un vaste territoire avec un service amélioré de transport collectif, incluant le secteur de développement du projet Horne 5, il est recommandé de s'impliquer financièrement afin d'améliorer et de bonifier l'offre de transport collectif actuelle, et ce, dans le but de permettre aux employés et résidents de Rouyn-Noranda un déplacement efficace et écologique.

5.6 Maintien de la qualité de vie

5.6.1 Impacts et préoccupations

Dans les dernières années, les impacts de la Fonderie Horne sur la santé de la population ont été une source de préoccupation importante pour une partie de la population. Bien que le projet Horne 5 ne soit pas en lien direct avec les activités de la Fonderie, le contexte actuel ne permet pas de dissocier complètement les activités de ces deux industries lourdes implantées au cœur du pôle urbain de la ville de Rouyn-Noranda.

Le projet Horne 5 de Ressources Falco aura un impact direct significatif sur les citoyens du périmètre urbain de Rouyn-Noranda, et particulièrement sur la population du quartier Notre-Dame, en particulier à cause du bruit généré par les ventilateurs de l'entreprise et des vibrations causées par les sautages prévus deux fois par jour. Ce quartier, déjà éprouvé par les effets de la Fonderie Horne, risque de voir ses conditions de vie se détériorer davantage. Les résidents doivent composer avec les nuisances sonores et les perturbations environnementales associées à ces activités industrielles, ce qui exacerbe leur mal-être.

La Ville, consciente de ces préoccupations, s'inquiète des effets cumulés de ces deux sources de perturbation sur une communauté déjà fragilisée par les impacts préexistants de la fonderie. Cette situation soulève des inquiétudes légitimes quant à la qualité de vie des habitants et à la nécessité d'une gestion rigoureuse des impacts environnementaux et sociaux du projet.

5.6.2 Recommandations

Le bruit constant, les vibrations fréquentes et les effets environnementaux cumulatifs peuvent avoir un impact négatif sur la santé mentale et physique des habitants. Plusieurs mesures de mitigation sont déjà prévues par Ressources Falco. Toutefois, la Ville de Rouyn-Noranda insiste sur l'importance des mesures suivantes:

- **Surveillance accrue des nuisances** : mettre en place un suivi continu des niveaux de bruit et de vibrations dans le quartier pour s'assurer que les seuils de tolérance ne sont pas dépassés. La Ville recommande également au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'imposer des sanctions pécuniaires en cas de dépassement des normes.
- **Consultation communautaire** : organiser des rencontres régulières avec les résidents pour comprendre leurs préoccupations et adapter les mesures en fonction de leurs besoins. Les résidents du quartier Notre-Dame sont déjà extrêmement sollicités par la fonderie et le projet de relocalisation. Une attention particulière à l'arrimage des rencontres avec les autres acteurs du milieu serait pertinente pour assurer la mobilisation citoyenne.
- **Amélioration des infrastructures** : explorer des solutions pour réduire l'exposition des résidents aux nuisances, telles que l'insonorisation des bâtiments ou la mise en place de barrières acoustiques.
- **Compensation** : envisager des compensations financières ou autres pour les résidents les plus affectés par ces perturbations, notamment pour les personnes déjà vulnérables. Certains guides de cohabitation font bon exemple en province.

- **Révision des opérations** : examiner la possibilité de modifier les horaires de dynamitage ou d'optimiser l'utilisation des ventilateurs pour limiter les nuisances durant les heures sensibles.

5.7 Sécurité civile et sécurité incendie

5.7.1 Impacts et préoccupations

Le système de sécurité civile du Québec repose sur un partage clair des responsabilités entre les différents acteurs (citoyens, commerces, industries et municipalités). Ce système vise la complémentarité et la cohérence des actions en sécurité civile. Les municipalités sont les premières responsables de la sécurité civile sur leur territoire.

Les gestionnaires du projet Horne 5 sont responsables d'identifier tout risque de sinistre possible et de le communiquer à la municipalité. Il est du ressort de la compagnie de fournir les conclusions des analyses d'experts concernant tout risque ou conséquence possible sur son organisation, tout impact sur ses voisins et leurs activités ainsi que la municipalité. Tout aléa anthropique ou naturel pouvant avoir un impact sur l'organisation doit faire l'objet d'une analyse de risque, de mesures d'atténuation et être consigné dans un plan de mesures d'urgence de l'entreprise.

Dans le cas de la consultation actuelle, la santé publique ainsi que certains groupes et citoyens ont exprimé leurs préoccupations au sujet du risque de sismicité induite et la conséquence à moyen et long terme pour le projet Horne 5, mais aussi sur les installations de la Fonderie Horne et des citoyens. À ce jour, ce risque de sinistre n'était pas connu de la municipalité. Falco devra donc fournir les avis d'experts à ce sujet afin d'identifier s'il s'agit d'un risque de sinistre à évaluer et traiter dans le plan municipal de sécurité civile (PMSC). Il sera important de considérer des risques cumulatifs ou partagés entre ces deux voisins industriels que sont Falco et la Fonderie Horne afin de clarifier les responsabilités de chacun lors d'événements potentiellement risqués.

Le PMSC est une responsabilité qui incombe aux municipalités, mais qui est fortement impactée par la présence d'industries lourdes sur son territoire. Les risques encourus par les projets à impacts majeurs environnants exigent un temps, une préparation et une formation des équipes en sécurité civile et sécurité incendie supplémentaires.

5.7.2 Recommandations

Afin d'assurer que les mesures de sécurité civile répondent aux attentes, des rencontres devront être planifiées afin d'identifier les risques de sinistres possibles et déterminer la réponse à ceux-ci. La Ville demande une clarification du partage des responsabilités entre Ressources Falco et Glencore en cas d'incident.

Selon l'ampleur du projet, les bâtiments et équipements, les produits utilisés, le niveau de risque identifié, l'évaluation des besoins en ressources pourrait devoir être ajustée. En collaboration avec Ressources Falco, la Ville devra identifier si des ressources supplémentaires (équipements, formation spécifique) sont nécessaires pour faire face aux risques engendrés par le projet Horne 5. Dans un tel cas, la Ville recommande que les dépenses liées aux risques engendrés par le projet Horne 5 soient assumées par Ressources Falco.

5.8 Comité de suivi

5.8.1 Impacts et préoccupations

Le projet Horne 5 est situé en plein cœur de la ville. Par conséquent, le dialogue avec les citoyens relève d'une importance capitale. Les entreprises et le gouvernement ont sous-estimé son importance par le passé et les citoyens ont à maintes reprises manifesté leur besoin d'être informés de manière claire et vulgarisée, à toutes les étapes d'un projet.

Comme mentionné précédemment, l'approche de Ressources Falco avec la Ville de Rouyn-Noranda est positive. L'équipe en place communique de façon régulière, a rencontré plusieurs acteurs de la communauté et va au-devant des exigences règlementaires, ce qui est tout à fait bienvenu dans le contexte actuel. Toutefois, il existe une crainte légitime que, comme dans d'autres projets majeurs précédents, la fréquence et la qualité des communications s'effritent avec le temps.

De plus, il est essentiel que l'information soit vulgarisée et accessible afin que tous les citoyens, indépendamment de leur niveau de compréhension technique, puissent pleinement appréhender les enjeux. Des termes complexes ou techniques mal expliqués risquent d'amplifier la méfiance et l'insécurité au sein de la population. La Ville insiste donc sur l'importance de maintenir une communication continue, simple et adaptée aux préoccupations des citoyens, afin d'éviter une dégradation de la confiance au fil du temps.

5.8.2 Recommandations

La Ville recommande la formation d'un comité de suivi dédié à la communication et au suivi du projet Horne 5 de Ressources Falco. Ce comité aurait pour mandat de maintenir une communication régulière, transparente et accessible avec la population tout au long du projet, afin de répondre aux préoccupations citoyennes. La Ville souhaite être partie prenante de ce comité.

Le comité devra prévoir l'embauche d'une ressource dédiée spécifiquement à la vulgarisation des informations techniques et à la diffusion de celles-ci dans un langage clair et compréhensible pour tous.

En assurant une communication continue et adaptée, ce comité visera à maintenir la confiance de la communauté et à renforcer le dialogue entre les initiateurs du projet et les résidents. Une telle initiative permettrait également de répondre rapidement et efficacement aux questions ou aux préoccupations émergentes, contribuant ainsi à un climat de transparence et de collaboration.

La Ville recommande également que le MRNF revoie ses critères et obligations en termes de comités de suivis miniers. Les exigences actuelles du ministère sont désuètes et ne répondent pas aux besoins actuels de la population, particulièrement dans un contexte de mine urbaine. La Ville recommande que le gouvernement prévoie un soutien financier aux municipalités qui doivent participer à aux différents comités de suivi.

5.9 Redevances ville

5.9.1 Impacts et préoccupations

La pression exercée par le projet Horne 5 sur les infrastructures municipales peut entraîner des conséquences importantes sur la planification urbaine et les finances locales. Cette pression s'exerce principalement à travers l'augmentation de la demande pour les services publics essentiels, ainsi que l'usure accélérée des infrastructures.

Routes et réseaux de transport

- **Augmentation du trafic** : les projets miniers impliquent des mouvements fréquents de camions lourds pour le transport de matériaux, d'équipements et de minerais, ce qui génère une augmentation significative du trafic sur les routes locales. Cela peut entraîner une usure prématurée des routes, des ponts et d'autres infrastructures de transport.
- **Réparations fréquentes** : la municipalité pourrait être contrainte d'effectuer des réparations plus fréquentes sur ses routes, augmentant ainsi les coûts d'entretien. Si les routes ne sont pas conçues pour supporter un tel trafic lourd, leur détérioration pourrait être rapide.

Systèmes d'eau et de gestion des eaux usées

- **Consommation accrue d'eau** : les mines sont de grandes consommatrices d'eau, notamment pour les processus de lavage, le traitement des minerais et la gestion de la poussière. Une exploitation minière à grande échelle peut considérablement augmenter la demande d'eau potable et d'eau industrielle, mettant à mal les capacités des infrastructures locales.
- **Traitement des eaux usées** : la production d'eaux usées, issues des activités minières ou de la population supplémentaire (travailleurs et leurs familles), peut entraîner une surcharge des stations d'épuration et du système de gestion des eaux usées de la ville. La municipalité pourrait avoir besoin d'agrandir ses installations ou d'en construire de nouvelles, ce qui représente des investissements considérables.

Gestion des déchets

- **Augmentation des volumes de déchets** : les activités minières produisent non seulement des résidus industriels, mais aussi une quantité significative de déchets solides issus de l'afflux de travailleurs et de la construction d'infrastructures. La gestion de ces déchets peut surcharger les capacités locales de traitement et de gestion des déchets.

Besoins en planification et en gestion urbaine

- **Planification urbaine accélérée** : la municipalité pourrait devoir adapter rapidement ses outils de planification pour répondre aux nouvelles demandes créées par l'activité minière. Cela inclut notamment la révision du zonage, la gestion de l'expansion urbaine et la mise en place d'un cadre pour l'accueil de nouvelles entreprises et travailleurs.

- **Coûts administratifs** : pour gérer ces nouvelles pressions, la municipalité pourrait devoir embaucher du personnel supplémentaire ou externaliser certaines fonctions (ingénieurs, planificateurs, inspecteurs), augmentant ainsi les coûts administratifs.

En somme, bien que les projets miniers puissent stimuler l'économie locale, la pression exercée sur les infrastructures municipales peut engendrer des **coûts significatifs**. Ces dépenses, si elles ne sont pas correctement anticipées et financées, peuvent déséquilibrer les finances municipales à long terme.

5.9.2 Recommandations

Considérant que les revenus de taxes foncières ne pourront pas combler toutes les dépenses supplémentaires qui incomberont à Ville, il est recommandé que Ressources Falco conclue une entente formelle avec la Ville de Rouyn-Noranda. Afin d'atténuer la pression exercée sur les infrastructures municipales, cette entente devrait prévoir les mesures suivantes :

- **Contribution financière** : Ressources Falco devrait s'engager à contribuer financièrement à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures publiques qui subiront une usure accélérée en raison de l'augmentation de l'activité industrielle (routes, réseaux d'eau, d'égout, etc.).
- **Partage des coûts des services publics** : une répartition des coûts pour les services publics essentiels (eau potable, gestion des déchets, transports, infrastructures de sports et loisirs, etc.) entre l'entreprise et la municipalité. Ceci permettrait d'éviter que les résidents ne subissent une hausse des taxes municipales liée aux besoins supplémentaires créés par le projet.
- **Plan de gestion des impacts** : la mise en place d'un plan de gestion des impacts directs et indirects du projet Horne 5 sur les infrastructures, incluant des prévisions à long terme pour l'entretien et l'expansion des infrastructures en fonction de la durée et de l'intensité du projet.

Cette entente viserait à minimiser les impacts négatifs du projet sur les finances locales tout en permettant à la municipalité de maintenir un niveau de service adéquat pour ses citoyens.

En cas de vente du projet Horne 5 à une autre minière, il est impératif que tous les engagements pris par Ressources Falco soient maintenus en cas d'acquisition par une autre partie.

La Ville de Rouyn-Noranda recommande que le gouvernement du Québec revoit son système de redevances afin d'inclure davantage de compensations aux municipalités d'accueil et milieux impactés par les projets miniers.

6. IMPACTS, PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS SELON LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

Le projet Horne 5 de Ressources Falco comporte plusieurs aspects environnementaux positifs comme la réutilisation d'un ancien gisement et la réhabilitation d'un parc à résidu déjà impacté. La Ville de Rouyn-Noranda salue ses efforts et est d'avis que Ressources Falco trace la voie des prochains développements miniers sur l'ensemble du territoire. Toutefois, certaines préoccupations environnementales méritent une attention particulière.

6.1. Risques sismiques

6.1.1. Impacts et préoccupations

La Ville de Rouyn-Noranda exprime une préoccupation majeure quant aux **risques sismiques associés au projet Horne 5 de Ressources Falco**, en tenant compte de la nature du sous-sol du centre-ville. Celui-ci est marqué par la présence de nombreux tunnels issus d'anciennes exploitations minières, ce qui amène des questions quant à leurs capacités à résister aux vibrations générées par les activités minières actuelles et futures, notamment les opérations de sautage prévues deux fois par jour dans le cadre du projet.

Ces **cavités non documentées** peuvent potentiellement augmenter les risques de **séismes induits** ou d'instabilité structurelle du sol, ce qui pourrait affecter les bâtiments, les infrastructures et la sécurité des résidents.

Bien que le programme intégrité prévu par Falco avance un certain nombre de mesures intéressantes pour mesurer et compenser les risques liés à la sismicité induite du projet, il demeure beaucoup d'inconnus qui doivent être clarifiés pour rassurer le milieu récepteur d'un tel projet.

La Ville est préoccupée par les **risques sismiques potentiels** notamment en raison de la proximité directe avec la **Fonderie Horne** située au-dessus des opérations minières projetées. Cette situation soulève des inquiétudes particulières par la nature des activités de l'entreprise. Parmi les infrastructures critiques et préoccupantes de la fonderie, il est à noter son réseau d'approvisionnement, en particulier la conduite qui transporte du **SO³ (trioxyde de soufre)**, un gaz extrêmement dangereux et potentiellement mortel en cas de fuite, ainsi que les nombreux parcs à résidus et les digues dans le périmètre urbain et dans le bassin versant du lac Dufault.

Les vibrations causées par le dynamitage fréquent, combinées à la fragilité potentielle des anciennes cavités minières sous la fonderie, pourraient accroître le risque de **bris** de conduits transportant des substances hautement toxiques comme le SO³. Cela pourrait également augmenter les risques aux infrastructures environnantes qui desservent la fonderie et qui présentent un potentiel danger, par exemple, le réseau ferroviaire sur lequel circulent les trains qui transportent l'acide sulfurique.

De tels incidents pourraient entraîner des conséquences catastrophiques pour la santé publique et la sécurité des résidents.

La Ville rappelle que parmi les infrastructures municipales situées à proximité, il y a la caserne d'incendie et les bureaux de sécurité civile, l'usine de filtration d'eau potable, le centre Dave-Keon où peuvent être rassemblés des milliers de citoyens, ainsi que le centre hospitalier de Rouyn-Noranda.

La Ville de Rouyn-Noranda s'inquiète également de la possibilité d'une extension de la fosse. En effet, les risques de séismes induits sont plus élevés lorsque les opérations sont plus profondes. Un cas récent à la mine La Ronde a créé un tremblement de terre de 4,1 sur l'échelle de Richter qui s'est ressenti jusqu'au centre-ville de Rouyn-Noranda, situé à une quarantaine de kilomètres de la mine. Le gisement de la mine La Ronde se situe à plus de 3000 mètres de profondeur.

6.1.2. Recommandations

Afin de limiter ces risques sismiques, la Ville recommande :

- **Évaluation approfondie du sous-sol** : il est crucial de mener des études géologiques et sismiques détaillées pour cartographier avec précision l'emplacement, la taille et l'état des tunnels miniers existants sous le centre-ville. La Ville recommande au MELCCFP d'effectuer une **contre-expertise** sismique afin d'évaluer le risque de sismicité induite et naturelle.
- **Surveillance en temps réel** : installer des systèmes de suivi sismique et de détection des mouvements du sol pour mesurer l'impact des explosions quotidiennes et détecter rapidement toute activité anormale ou dangereuse. Les infrastructures municipales doivent être munies de capteurs afin de répertorier quelconque endommagement.
- **Révision des pratiques de dynamitage** : examiner la possibilité de modifier les méthodes de dynamitage ou d'utiliser des techniques moins agressives pour limiter les vibrations dans les zones les plus sensibles.
- **Analyse et renforcement des infrastructures** : réaliser une évaluation rigoureuse de la résistance des infrastructures de la Fonderie Horne, notamment celles qui transportent des matières dangereuses, pour vérifier leur capacité à résister aux secousses sismiques induites par les opérations minières. Envisager des travaux de renforcement des infrastructures clés afin de minimiser les risques de fuite en cas de mouvement du sol.
- **Second BAPE en cas d'expansion**: la Ville recommande qu'un nouveau processus devant le Bureau des audiences publiques en environnement soit réalisé en cas d'expansion de la mine, et ce, en raison particulièrement des risques sismiques induits plus élevés.
- **Assurances** : la Ville recommande que Ressources Falco prévoit une protection adéquate en responsabilité civile pour pallier tout dommage causé à une tierce partie. Les détails de cette protection doivent être connus et publics.

6.2. Qualité de l'air

6.2.1. Impacts et préoccupations

Dans le cadre du projet Horne 5 de Ressources Falco, une préoccupation importante émerge en lien avec l'Article 197 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA), qui interdit « [...] à compter du 30 juin 2011, de construire ou de modifier une source de contamination ou d'augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une augmentation de la concentration dans l'atmosphère d'un contaminant [...] ». Cette disposition réglementaire pose un paradoxe évident dans le contexte spécifique de Rouyn-Noranda, où les normes environnementales, en particulier pour l'arsenic, sont déjà largement dépassées en raison des émissions de la Fonderie Horne. Ce dépassement est permis dans le cadre de l'Autorisation ministérielle de Glencore pour la Fonderie Horne (2023-2028) délivrée par le MELCCFP.

La question centrale est de savoir si cette interdiction signifie qu'aucun nouveau projet soumis au RAA ne peut voir le jour dans un environnement où les normes de qualité de l'air sont déjà dépassées. Le conseil municipal est d'avis que cet article du RAA nécessite des clarifications, car il semble rigide dans sa forme actuelle. Est-il réaliste et applicable dans toutes les circonstances, notamment dans une ville comme Rouyn-Noranda, où l'emplacement géographique et l'activité économique ne permettent pas de choisir facilement le lieu d'implantation des projets? De plus, dans un contexte où le dépassement des normes est lié à une seule entreprise, il semble nécessaire de trouver un équilibre entre le développement industriel et le respect des normes environnementales. Comment une ville, dont les normes sont déjà dépassées, peut-elle envisager de se développer tout en respectant un cadre réglementaire aussi strict? Pourquoi de telles normes incombent-elles à une nouvelle industrie qui est nettement moins polluante plutôt qu'à l'industrie existante qui bénéficie déjà d'une autorisation particulière pour émettre des contaminants au-delà des limites du RAA?

Il est également important de souligner que si les émissions potentielles associées au projet Horne 5 sont réellement au niveau des modèles simulés, la Direction régionale de santé publique estime que les risques pour la santé de la population seraient faibles. Cela soulève la question de la cohérence entre la réglementation théorique et la réalité du terrain. Cela soulève même la question du zéro réel puisque le taux d'arsenic rejeté dans l'air modélisé serait de 0,00127454ng/m³. Même à cette infime quantité de contaminants, le MELCCFP considère toujours qu'il s'agit d'un ajout.

Dans le même contexte, une autre préoccupation importante concerne la capacité du MELCCFP à distinguer les émissions provenant de la Fonderie Horne de celles issues du projet Horne 5 de Ressources Falco. Étant donné que les émissions projetées par Falco seraient très faibles, il devient essentiel de comprendre comment le ministère procédera pour évaluer et attribuer avec précision les sources de contamination dans une zone où les normes sont déjà dépassées et où les industries se voient de très près, notamment pour des contaminants comme l'arsenic.

La question clé est de savoir si le MELCCFP tiendra compte des émissions de Falco, même minimales, dans son calcul global des émissions, ou s'il les considérera comme négligeables, voire à zéro. Par ailleurs, comment sera-t-il possible, dans un environnement aussi saturé que celui de Rouyn-Noranda, de différencier clairement les contributions de chaque entité industrielle? Cette distinction est cruciale pour ne pas pénaliser un projet aux émissions faibles tout en assurant une gestion rigoureuse des émissions de la Fonderie Horne, qui dépassent déjà largement les normes.

Il serait également pertinent d'évaluer si une méthodologie ou une technologie spécifique sera mise en place par le ministère pour surveiller ces émissions séparément et garantir une attribution juste et transparente, afin de protéger à la fois l'environnement ainsi que les projets de développement industriel respectueux des normes.

6.2.2. Recommandations

Il est recommandé que le gouvernement procède à une révision de l'application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA) afin de l'adapter aux réalités locales, en particulier dans des contextes où les normes environnementales sont déjà dépassées et autorisées par le MELCCFP, comme c'est le cas à Rouyn-Noranda.

En tenant compte des analyses de la santé publique, qui ont jugé les émissions potentielles de certains projets, tels que celui de Falco, comme minimales et avec peu de risques pour la santé, le ministère pourrait ainsi adapter ses exigences et permettre un développement industriel contrôlé et responsable tout en assurant la protection de la population et de l'environnement. Une telle approche équilibrée favoriserait la cohérence entre les pratiques réglementaires, les recommandations de santé publique et les impératifs de développement économique dans des régions à vocation industrielle.

6.3. Qualité de l'eau potable

6.3.1. Impacts et préoccupations

La Ville de Rouyn-Noranda assure l'approvisionnement quotidien d'eau potable à plus de 33 000 citoyens. La Ville, chargée de la gestion et de la protection de cette ressource essentielle, se doit de veiller à la qualité de l'eau prélevée dans le lac Dufault, qui alimente en eau brute l'usine de production d'eau potable pour desservir la majorité de la communauté (consommation résidentielle et pour les activités économiques et industrielles). Cette source d'eau de surface est cruciale puisqu'aucune autre alternative n'est possible à proximité. En effet, le lac Osisko ne peut être utilisé qu'en situation d'urgence. Par ailleurs, cette prise d'eau potable présente déjà des vulnérabilités face à l'effet cumulatif de l'ensemble des pressions existantes sur le lac (passif environnemental minier et pression anthropique diverse).

Dans le cadre du projet minier Horne 5, l'installation prévue d'un site d'entreposage de résidus miniers (ancien site Norbec) et d'une conduite de transport de ces résidus dans le bassin versant de la prise d'eau potable suscite certaines préoccupations.

Le bassin versant du lac et l'aire d'alimentation de la prise d'eau potable portent déjà les marques d'un passif environnemental minier significatif, héritées de précédentes activités minières. Des résidus et des polluants associés à ces activités passées continuent d'affecter l'environnement local. Bien que certaines de ces sources de contamination soient stabilisées, l'écosystème demeure fragile. Dans ce contexte, l'ajout d'une nouvelle source de pollution, comme l'augmentation de résidus miniers sur un site d'entreposage de résidus miniers déjà existant et d'une conduite de transport dans le bassin versant, représente une menace supplémentaire.

Plusieurs mesures de contrôle sont proposées par Ressources Falco pour limiter les risques de contamination voire aider aux risques des activités passées du site NORBEC (ex : surveillance en temps réel, conduites à double parois, plan d'intervention d'urgence respectant des courts délais de réaction, etc.).

Toutefois, puisque l'absence de risques n'existe pas, des risques de contamination chimique due à la possible infiltration de métaux lourds et autres produits toxiques dans le lac restent possibles. Ces risques demeurent une menace pour l'approvisionnement en eau potable du territoire. Une diminution de la qualité de l'eau brute implique des ajustements sur les opérations de traitement et de filtration, et il reste difficile de prévoir quels seraient les coûts financiers et humains de ces impacts.

6.3.2. Recommandations

Il est recommandé de maintenir des échanges constructifs entre les professionnels de la Ville et l'initiateur du projet pour poursuivre dans l'identification des risques et permettre au promoteur d'intégrer des mesures d'atténuation dans chaque phase de conception, de mise en œuvre et de suivi.

Plus spécifiquement, voici une série de recommandations visant à renforcer les mesures de prévention, à améliorer la surveillance environnementale et à mettre en place des plans d'urgence pour faire face à toute éventualité. Certaines de ces recommandations font déjà partie intégrante du projet, mais la Ville insiste sur l'importance de conserver ces mesures lors des prochaines étapes d'autorisation du projet.

- **Évaluation environnementale approfondie et révisée** : l'étude d'impact environnemental en cas de bris d'une digue doit être révisée régulièrement pour tenir compte des changements apportés tout au long du projet. L'entreprise doit porter une attention particulière aux risques de contamination des eaux de surface et souterraines, notamment par l'aménagement de puits d'observation et/ou de stations d'échantillonnage. Cette évaluation devrait inclure une révision régulière des simulations et des impacts potentiels des fuites ou des déversements dans le bassin versant, ainsi que des scénarios climatiques extrêmes issus des derniers facteurs de modélisation des changements climatiques en cours et à venir.
- **Surveillance environnementale accrue** : la Ville s'attend à ce que les mesures suivantes soient rigoureusement appliquées : installation de systèmes de surveillance en temps réel des infrastructures, suivi régulier de la qualité de l'eau par des tests, inspections environnementales régulières par des experts indépendants.

- **Contrôles plus stricts** : la Ville recommande que le MELCCFP fasse preuve d'un contrôle plus strict dans des secteurs aussi sensibles qu'une aire d'alimentation en eau potable. Des sanctions sévères devraient être appliquées en cas de non-respect des normes environnementales ou de fuites avérées. Ces sanctions pourraient inclure des amendes substantielles ou la suspension temporaire des activités minières jusqu'à ce que les problèmes soient résolus, ainsi que des obligations de compensation ou de réparation des dommages causés.
- **Plan d'urgence en cas de contamination** : un plan d'urgence doit être établi par le promoteur pour faire face à tout incident de contamination dont il serait responsable, afin de protéger rapidement l'eau du lac Dufault et de minimiser les dommages. Ainsi, un plan de réponse rapide doit être élaboré, incluant des mesures immédiates pour isoler les zones contaminées. Ce plan devrait inclure la fermeture temporaire de la prise d'eau potable et l'approvisionnement alternatif en eau potable pour la communauté. De plus, un plan de dépollution détaillé devrait être activé, incluant l'élimination des polluants et la réhabilitation des zones touchées. Des équipes d'intervention spécialisées doivent être formées et prêtes à intervenir rapidement pour limiter les dégâts.

6.4. Aménagement du territoire | L'entente paysage et son application en territoire forestier public

6.4.1. Impacts et préoccupations

La Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) de Rouyn-Noranda s'est doté d'une Entente paysage dont l'objectif est de conserver une qualité de paysage acceptable pour les activités récréotouristiques et maintenir une prédominance de couvert forestier dans le paysage de 112 sites d'intérêt (lacs, rivières, routes, sentiers et zones récréotouristiques).

Les coupes forestières, lorsqu'elles sont trop grandes ou qu'il n'y a pas assez de forêts résiduelles, altèrent fortement le paysage dans les sites d'intérêt pour le plein air, le tourisme ainsi que les sites de villégiature.

Des modalités de protection visuelle s'appliquent, par l'entremise de l'Entente paysage, sur les territoires forestiers publics suivants : unité d'aménagement (UA) 082-51 et entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux sous la responsabilité de la Ville de Rouyn-Noranda), où se situent les travaux de Ressources Falco.

Des modalités pouvant s'appliquer jusqu'à 3 000 mètres du site à protéger, selon son niveau de sensibilité, déterminent le pourcentage de coupes forestières visibles ainsi que la superficie maximale visible en hectares (ha).

Il est à noter qu'une dérogation de la Direction provinciale du MRNF donne préséance aux modalités de l'Entente paysage sur les territoires de l'UA 082-51 et de l'entente de délégation 1042. Ainsi, les modalités d'encadrement visuel édictées par le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) ne concernent que les périmètres urbains.

La phase de construction des installations de gestion des résidus miniers et de la conduite d'eau fraîche du projet Horne 5 pourrait avoir un impact visuel sur les sites protégés suivants :

- Lac Dufault – niveau 1;
- Sentiers de motoneige Trans-Québec – niveau 1;
- Lac Duprat – niveau 2;
- Sentiers des collines D'Alembert – niveau 2;
- Sentiers de motoneige locaux – niveau 2;
- Collines Waite – Amulet – niveau 3;
- Sentiers quad – niveau 3.

La sensibilité des sites varie de très élevée (niveau 1) à faible (niveau 3). Or, les modalités de protection des paysages sont plus restrictives pour un site de niveau 1 que pour un site de niveau 2 ou 3.

6.4.2. Recommandations

La Ville demande à Ressources Falco de respecter [l'Entente paysage de la Table GIRT de Rouyn-Noranda](#) dans la réalisation de ses travaux.

6.5. Relocalisation de l'écocentre

6.5.1. Impacts et préoccupations

Ressources Falco aura besoin des terrains de l'écocentre Arthur-Gagnon (210, avenue Marcel-Baril) appartenant à la Ville pour réaliser son projet Horne 5. Des discussions ont eu lieu afin de trouver un site pour assurer la relocalisation. Le site identifié par les deux organismes est situé au 1380, chemin Donalda, soit à proximité de l'écocentre actuel et accessible par la voie de contournement.

Après analyse, le site ciblé est, encore à ce jour, le meilleur endroit pour la relocalisation des activités de l'écocentre. En effet, comme il s'agit d'un ancien site minier, celui-ci est déjà impacté, ce qui limite les effets non désirables sur l'environnement. De plus, la Ville n'aurait pas à développer un autre site ayant, par exemple, un potentiel commercial.

Toutefois, des enjeux de droits ont été relevés. Une révision du dossier devra être faite par le MELCCFP.

À l'heure actuelle, la Ville effectue les entretiens minimums sur le site actuel en raison de l'incertitude entourant ce dossier.

6.5.2. Recommandations

Considérant tous les travaux qui ont été faits sur le site Donalda et les avantages pour la Ville de relocaliser l'écocentre à cet endroit, la Ville demande au MRNF ainsi qu'au MELCCFP de finaliser l'analyse de ce dossier afin que la relocalisation de l'écocentre puisse être réalisée, et ce, sur le site ciblé.

Considérant que la relocalisation est une opportunité d'offrir aux citoyens des installations modernes et répondant aux besoins actuels et futurs visant le réemploi et la valorisation des matières résiduelles, il est recommandé que Ressources Falco compense entièrement les coûts de relocalisation de l'écocentre 1380, chemin Donalda.

7. IMPACTS, PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS SELON LA DIMENSION ÉCONOMIQUE

L'arrivée du projet Horne 5 de Ressources Falco à Rouyn-Noranda représente une opportunité cruciale pour dynamiser l'économie régionale, en plus de renforcer la position de la ville comme pôle de l'industrie minière au Québec. Ce projet d'envergure contribuera non seulement à maintenir des emplois de qualité, mais aussi à en créer de nouveaux, dans une région où l'activité minière est profondément ancrée dans l'économie locale depuis plus d'un siècle. Il est important ici de préciser que malgré un plein emploi bien présent dans le milieu d'accueil actuel, le domaine minier présente la particularité d'une économie très fluctuante selon les prix des métaux principalement. Le fait d'accueillir des projets novateurs en continu sur notre territoire permet le renouvellement de la main-d'œuvre, de l'expertise, de la formation ainsi que le maintien d'une chaîne d'approvisionnement spécialisée dans le domaine. Les différents projets miniers autour de Rouyn-Noranda, et même en région, permettent de soutenir une grande structure économique très spécifique et reconnue mondialement.

7.1. Dynamiser l'économie régionale

L'industrie minière est un moteur économique clé pour Rouyn-Noranda et l'implantation du projet Horne 5 ne fera que renforcer cette dynamique. Dans un contexte où l'activité minière est cyclique, il est crucial d'assurer un renouvellement constant des projets afin de stabiliser l'emploi et d'amortir les périodes de ralentissement. Le projet Horne 5 s'inscrit parfaitement dans cette logique en offrant une continuité dans le secteur minier, garantissant ainsi la pérennité des emplois existants tout en créant des opportunités pour de nouveaux travailleurs. Cela permettra de maintenir une économie robuste et résiliente, tout en consolidant la prospérité de la région.

7.2. Attirer des sièges sociaux et investissements

Un projet de cette ampleur a également le potentiel d'attirer et de retenir des sièges sociaux à Rouyn-Noranda. La présence d'une infrastructure minière moderne et innovante, telle que celle prévue par Ressources Falco, positionnera la ville comme un centre névralgique pour les grandes entreprises minières cherchant à établir une base solide dans la région. Cela génèrera non seulement des investissements directs, mais aussi des retombées économiques indirectes via des PME locales spécialisées dans la construction, l'équipement et les services miniers, lesquelles jouissent déjà d'une excellente réputation grâce à leur savoir-faire et leur créativité.

7.3. Un projet au cœur de la future Zone d'innovation minière (ZIM)

Le projet Horne 5 est un pilier essentiel à la mise sur pied de la Zone d'innovation minière (ZIM), qui sera un espace dédié à l'innovation technologique et au développement des meilleures pratiques en exploitation minière. En tant que futur laboratoire de la première mine intelligente et autonome de la région, Horne 5 participera activement à la recherche et au développement de technologies de pointe, en collaboration avec les institutions d'enseignement et les entreprises manufacturières locales.

Ce partenariat renforcera non seulement les capacités d'innovation de la région, mais stimulera aussi l'offre de formation dans des domaines en pleine expansion, tels que l'automatisation, la restauration de sites et les technologies minières. L'expertise qui sera développée localement en lien avec le projet Horne 5, notamment en automatisation, pourra par la suite être exportée dans d'autres secteurs de l'économie, à l'échelle nationale et internationale, contribuant ainsi à une diversification économique à long terme.

7.4. Développement de l'éducation et rayonnement international

Le partenariat avec les institutions d'enseignement permettra à Rouyn-Noranda de se positionner comme un leader en matière de recherche et de formation dans l'industrie minière. Les technologies de demain seront développées localement, ce qui renforcera l'attractivité de la ville tant pour les étudiants que pour les professionnels en quête d'emplois de qualité. L'impact international de ces initiatives ne peut être sous-estimé puisque Rouyn-Noranda a déjà démontré sa capacité à rayonner à l'échelle mondiale à travers des projets réalisés aux quatre coins du globe.

7.5. Partage de l'énergie et sources d'approvisionnement

Une préoccupation quant à la capacité du réseau hydro-électrique public d'accueillir des projets novateurs tels que Horne 5 a surgi lors des derniers mois. En effet, personne ne semble rassurant sur les possibilités pour un projet d'envergure de s'approvisionner en énergie propre pour son exploitation, ce qui soulève beaucoup de questions par rapport à la prévisibilité des futurs développements. Falco souhaite opérer une « mine du futur » où les énergies propres font fonctionner la presque totalité des équipements nécessaires aux opérations. Cependant, si les besoins énergétiques sont trop grands, il ne semble pas certain que le réseau public soit en mesure de répondre aux besoins. L'entreprise devrait alors revoir son mode d'approvisionnement énergétique et diminuer considérablement les efforts en termes de réduction des gaz à effet de serre (GES) prévus. Cet aspect est également questionnable en vue des futurs grands projets en région. Les différents acteurs sont tournés vers des solutions environnementalement acceptables, mais l'offre est-elle suffisante pour accueillir cette innovation, ces projets industriels ainsi que toute la transition énergétique prévue? Il serait nécessaire d'avoir un regard et une prévisibilité sur l'offre énergétique envisagée dans les prochaines décennies au Québec et plus particulièrement pour les grands projets. Sinon, serait-il possible d'envisager des soutiens financiers particuliers pour des projets d'énergie renouvelable issus des milieux communautaires ou privés? Est-ce que l'entreprise elle-même pourrait envisager un approvisionnement autonome?

8. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS À RESSOURCES FALCO

L'arrivée d'un projet majeur comme celui de Ressources Falco apportera d'immenses retombées économiques à Rouyn-Noranda, c'est indéniable. Toutefois, les impacts positifs sur l'économie locale et régionale sont difficiles à quantifier. Dans ce contexte, la Ville réitère l'importance pour Ressources Falco d'agir de manière proactive en tenant compte des différentes recommandations émises dans ce rapport.

8.1. Recrutement, intégration et rétention dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre

Afin de limiter les impacts du projet Horne 5 sur la pénurie de main-d'œuvre, la Ville recommande à Ressources Falco de :

- Travailler de concert avec les institutions scolaires afin de promouvoir les métiers spécialisés nécessaires pour répondre à leurs besoins et participer au développement de nouvelles formations.
- Réfléchir à des services sociaux pouvant être offerts à même l'entreprise, comme une garderie ou des services de santé, pour lesquels l'entreprise ferait un effort de recrutement considérable afin de ne pas vampiriser le marché du travail local.
- Présenter une planification en matière de ressources humaines à court, moyen et long terme.
- Soutenir les efforts locaux en matière de recrutement et de rétention de main-d'œuvre, notamment ceux réalisés par le Centre local de développement.

8.2. Disponibilité et coût de l'habitation

Considérant que le projet Horne 5 pourrait exacerber la crise du logement, la Ville recommande à Ressources Falco de :

- Contribuer de manière constructive à l'atténuation de la crise du logement, notamment en s'investissant financièrement pour la création de logements abordables.
- Construire ou contribuer à la construction de logements pour ses travailleurs lors de la phase construction qui nécessitera plus d'employés en explorant différents modèles d'habitation.
- Participer aux efforts des différents comités en lien avec le logement déjà en place à Rouyn-Noranda et différentes organisations travaillant déjà sur ces enjeux.

8.3. Place en garderie

Afin de ne pas contribuer négativement au problème déjà existant de manque de places en service de garde à Rouyn-Noranda, la Ville recommande à Ressources Falco de :

- Contribuer à la création de places en garderie en offrant un service de garde en milieu de travail ou en finançant la construction d'un CPE.
- Collaborer avec le milieu afin d'assurer la formation du personnel nécessaire aux services en garderie, que ce soit des éducatrices, mais aussi le personnel administratif, les cuisiniers. etc.

8.4. Intégration des nouveaux arrivants

Afin de s'assurer d'avoir la main-d'œuvre qualifiée et de participer à l'établissement durable de ses employés en provenance de l'extérieur, la Ville recommande à Ressources Falco de :

- Favoriser le recours à l'immigration économique de manière ciblée (et non de masse) pour des postes clés ou spécialisés.
- Mettre en œuvre des mesures pour faciliter l'accueil de ses travailleurs et de leur famille.
- Considérer la création d'un poste d'intervenant pivot qui pourrait agir en lien avec les partenaires du milieu. Une offre de parrainage interne pourrait aussi être organisée.
- Se joindre aux comités déjà existants en matière d'accueil et d'enracinement des nouveaux arrivants.

8.5. Accès aux infrastructures municipales

Considérant que les infrastructures municipales ne pourront pas suffire à la demande avec l'arrivée du projet Horne 5 et que des impacts sont à prévoir sur certaines infrastructures existantes, la Ville recommande à Ressources Falco de :

- Prévoir des contributions importantes pour la réalisation de projets structurants en matière de sports et loisirs afin de répondre aux besoins de la population.
- Aménager une voie cyclable en site propre afin de sécuriser l'accès aux sentiers du mont Powell.
- Convenir d'une procédure en cas de dégradation du chemin d'accès dans l'éventualité où l'accès au chemin du mont est autorisé.
- Prévoir des mesures d'atténuation afin de minimiser les dérangements des utilisateurs du golf Noranda.
- Mettre en place des mesures de sécurité dans les sentiers de véhicules hors route (VHR), en partenariat avec les clubs, près des sites d'aménagement des diverses conduites.
- D'investir dans la création de pistes cyclables en site propre dans le secteur du projet Horne 5 et de Noranda-Nord
- Soutenir financièrement le transport collectif et durable pour permettre aux employés et résidents de Rouyn-Noranda un déplacement efficace et écologique.

8.6. Maintien de la qualité de vie

Le bruit constant, les vibrations fréquentes, et les effets environnementaux cumulatifs peuvent avoir un impact négatif sur la santé mentale et physique des habitants. Plusieurs mesures de mitigation sont déjà prévues par Ressources Falco. Toutefois, la Ville de Rouyn-Noranda insiste sur l'importance des mesures suivantes :

- Mettre en place un suivi continu des niveaux de bruit et de vibrations dans le quartier pour s'assurer que les seuils de tolérance ne sont pas dépassés.
- Organiser des rencontres régulières avec les résidents pour comprendre leurs préoccupations et adapter les mesures en fonction de leurs besoins. Une attention particulière à l'arrimage des rencontres avec les autres acteurs du milieu serait pertinente pour assurer la mobilisation citoyenne.
- Explorer des solutions pour réduire l'exposition des résidents aux nuisances, telles que l'insonorisation des bâtiments ou la mise en place de barrières acoustiques.
- Envisager des compensations financières ou autres pour les résidents les plus affectés par ces perturbations, notamment pour les personnes déjà vulnérables. Certains exemples de guide de cohabitation font bon exemple en province.
- Examiner la possibilité de modifier les horaires de dynamitage ou d'optimiser l'utilisation des ventilateurs pour limiter les nuisances durant les heures sensibles.

8.7. Sécurité civile et sécurité incendie

Afin d'assurer que les mesures de sécurité civile répondent aux attentes, la Ville recommande de :

- Planifier des rencontres afin d'identifier les risques de sinistres possibles et déterminer la réponse à ceux-ci.
- Clarifier le partage des responsabilités entre Ressources Falco et Glencore en cas d'incident.
- Souscrire à une couverture d'assurance adéquate en cas d'accident majeur est également nécessaire.
- Identifier si des ressources supplémentaires (équipements, formation spécifique) sont nécessaires pour faire face aux risques engendrés par le projet Horne 5 et compenser la Ville pour les dépenses liées aux risques engendrés par le projet Horne 5.

8.8. Comité de suivi

Afin de maintenir une communication régulière, transparente et accessible avec la population tout au long du projet la Ville recommande de :

- Créer un comité de suivi dédié à la communication et au suivi du projet Horne 5 de Ressources Falco. La Ville souhaite être partie prenante de ce comité.
- Prévoir l'embauche d'une ressource dédiée spécifiquement à la vulgarisation des informations techniques et à la diffusion de celles-ci dans un langage clair et compréhensible pour tous.

8.9. Redevances ville

Afin de minimiser les impacts négatifs du projet Horne 5 sur les finances municipales, la Ville recommande de :

- Conclure une entente formelle avec la Ville de Rouyn-Noranda dans le cadre du projet Horne 5 prévoyant les mesures suivantes :
 - Engagement financier pour l'entretien et l'amélioration des infrastructures publiques qui subiront une usure accélérée en raison de l'augmentation de l'activité industrielle (routes, réseaux d'eau, d'égout, etc.).
 - Une répartition des coûts pour les services publics essentiels (eau potable, gestion des déchets, transports, infrastructures de sports et loisirs, etc.) entre l'entreprise et la municipalité.
 - La mise en place d'un plan de gestion des impacts directs et indirects du projet Horne 5 sur les infrastructures, incluant des prévisions à long terme pour l'entretien et l'expansion des infrastructures en fonction de la durée et de l'intensité du projet.
- Prévoir qu'en cas de vente du projet Horne 5 à une autre minière, que tous les engagements pris par Ressources Falco soient maintenus en cas d'acquisition par une autre partie.

8.10. Risques sismiques

Afin de limiter les risques sismiques, la Ville recommande de :

- Mener des études géologiques et sismiques détaillées pour cartographier avec précision l'emplacement, la taille et l'état des tunnels miniers existants sous le centre-ville.
- Installer des systèmes de suivi sismique et de détection des mouvements du sol pour mesurer l'impact des explosions quotidiennes et détecter rapidement toute activité anormale

ou dangereuse. Les infrastructures municipales doivent être munies de capteurs afin de répertorier quelconque endommagement.

- En fonction des résultats des études, envisager des travaux de renforcement et de stabilisation des cavités existantes, en utilisant des techniques modernes pour remplir ou sécuriser les tunnels miniers les plus vulnérables.
- Examiner la possibilité de modifier les méthodes de sautage ou d'utiliser des techniques moins agressives pour limiter les vibrations dans les zones les plus sensibles.
- Réaliser une évaluation rigoureuse de la résistance des infrastructures de la Fonderie Horne, notamment celles qui transportent des matières dangereuses, pour vérifier leur capacité à résister aux secousses sismiques induites par les opérations minières. Envisager des travaux de renforcement des infrastructures clés afin de minimiser les risques de fuite en cas de mouvement du sol.
- Souscrire à des assurances en cas de séisme majeur, et ce, afin d'être en mesure de dédommager les résidents comme les institutions qui pourraient subir des dommages. Que ces dites assurances soient connues et publiques.

8.11. Qualité de l'eau potable

Considérant l'importance de protéger l'eau potable sur le territoire de Rouyn-Noranda et que l'absence de risque n'existe pas, la Ville propose une série de recommandations. Certaines d'entre elles font déjà partie intégrante du projet, mais la Ville insiste sur l'importance de conserver ces mesures lors des prochaines étapes d'autorisation du projet. Il est donc recommandé à Ressources Falco de :

- Maintenir des échanges constructifs avec les professionnels de la Ville pour poursuivre dans l'identification des risques et permettre d'intégrer des mesures d'atténuation dans chaque phase de conception, de mise en œuvre et de suivi.
- Réviser régulièrement l'étude d'impact pour tenir compte des changements apportés tout au long du projet. L'entreprise doit porter une attention particulière aux risques de contamination des eaux de surface et souterraines, notamment par l'aménagement de puits d'observation et/ou de station d'échantillonnage.
- Assurer une surveillance environnementale accrue notamment avec l'installation de systèmes de surveillance en temps réel des infrastructures, un suivi régulier de la qualité de l'eau par des tests et des inspections environnementales régulières par des experts indépendants.
- Établir un plan d'urgence pour faire face à tout incident de contamination afin de protéger rapidement l'eau du lac Dufault et minimiser les dommages.

8.12. Aménagement du territoire | L'entente paysage et son application en territoire forestier public

La Ville demande à Ressources Falco de respecter l'Entente paysage de la Table GIRT de Rouyn-Noranda dans la réalisation de ses travaux.

8.13. Relocalisation de l'écocentre

Considérant que la relocalisation de l'écocentre se ferait pour les besoins de Ressources Falco, la Ville recommande à l'entreprise de :

- Compenser entièrement les coûts de relocalisation de l'écocentre.

9. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La majorité des recommandations s'adressent à l'initiateur du projet Horne 5. Toutefois, le gouvernement du Québec a un rôle fondamental à jouer et doit tenir compte de celles qui lui sont spécifiquement adressées.

9.1. Places en garderie

Considérant l'enjeu des places en garderie qui a un impact direct sur l'établissement durable des nouveaux arrivants, ainsi que sur la possibilité de retour au travail de certains parents, la Ville recommande au gouvernement du Québec de :

- Poursuivre le développement du réseau des Centres de la petite enfance (CPE) à Rouyn-Noranda.

9.2. Accès aux infrastructures municipales

Dans l'objectif d'améliorer son offre de service, notamment en sports et loisirs, dans un contexte d'augmentation de la population, la Ville de Rouyn-Noranda demande au gouvernement du Québec de :

- Considérer les impacts de l'implantation d'une nouvelle entreprise comme Ressources Falco dans la priorisation du financement octroyé aux municipalités dans le cadre d'appels de projets pour des infrastructures.

9.3. Comité de suivi

Afin d'améliorer la performance des comités de suivi des projets miniers, la Ville recommande au MRNF de :

- Revoir ses critères et obligations en termes de comités de suivis miniers.
- Prévoir un soutien financier aux municipalités qui doivent participer aux différents comités de suivi.

9.4. Risques sismiques

Considérant les impacts élevés des faibles risques sismiques, la Ville de Rouyn-Noranda recommande au MELCCFP de :

- Effectuer une contre-expertise sismique afin d'évaluer le risque de sismicité induite et naturelle.
- Déclencher un nouveau processus devant le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) en cas d'expansion de la mine.
- Imposer des sanctions pécuniaires en cas de dépassement des normes.

9.5. Qualité de l'air

Dans un contexte où les normes environnementales sont déjà dépassées et autorisées par le MELCCFP, la Ville de Rouyn-Noranda demande au gouvernement de :

- Procéder à une révision de l'application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA).

9.6. Qualité de l'eau potable

Afin d'assurer l'intégrité du lac Dufault, aire d'alimentation en eau potable, la Ville recommande au MELCCFP de faire preuve d'un contrôle plus strict et de :

- Appliquer des sanctions sévères en cas de non-respect des normes environnementales ou de fuites avérées (amendes substantielles ou suspension temporaire des activités minières jusqu'à ce que les problèmes soient résolus).
- D'exiger des obligations de compensation ou de réparations des dommages causés.

9.7. Relocalisation de l'écocentre

Considérant toutes les démarches et études qui ont été faites en lien avec le dossier de la relocalisation de l'écocentre Arthur-Gagnon, la Ville demande au MERN ainsi qu'au MELCCFP de :

- Finaliser l'analyse du dossier initial proposant la relocalisation sur le site de l'ancienne mine Donalda afin que le projet puisse se réaliser à cet endroit.

10. CONCLUSION

La Ville de Rouyn-Noranda considère que le projet Horne 5 de Ressources Falco est un incontournable au niveau du développement économique et de l'innovation d'une région comme l'Abitibi-Témiscamingue. Ce projet contribuera certainement à maintenir l'activité minière, à stabiliser l'emploi, à attirer des sièges sociaux et des investissements, tout en propulsant la région vers une nouvelle ère d'innovation et de rayonnement international, notamment en s'inscrivant dans le futur projet de Zone d'innovation minière (ZIM).

Des solutions doivent être mises en place en partenariat avec le milieu d'accueil afin de pallier les différentes préoccupations identifiées par la communauté. Une entente solide et des engagements financiers importants permettront des retombées positives significatives et durables pour la communauté. Avec des investissements ciblés et réfléchis pour répondre aux enjeux, l'ensemble des citoyens et citoyennes profitera des avantages qui découleront de ce projet d'envergure et permettront de minimiser les impacts négatifs de celui-ci. Le mémoire présenté par la Ville de Rouyn-Noranda met en lumière plusieurs aspects à prendre en considération par l'entreprise, mais réitère également l'importance qui devrait être portée par le gouvernement du Québec en regard des communautés d'accueil de ces grands projets sociétaux. Le poids de tels projets ne devrait pas porter sur la bonne volonté d'une entreprise de contribuer. Les règles et les retombées devraient être plus claires avant même d'envisager un projet et c'est au gouvernement du Québec d'écrire ces règles, en considération des collectivités impactées.

Ainsi, la réussite de l'implantation de ce projet dans la communauté rouynorandienne dépendra de la volonté de l'initiateur et des exigences qui lui seront imposées par le gouvernement du Québec. Un projet aussi ambitieux doit être analysé sous tous les angles par les meilleurs experts afin qu'aucun détail ne soit omis, et ce, pour protéger et rassurer les citoyens et citoyennes de Rouyn-Noranda. Le projet Horne 5 de Ressources Falco est plus qu'une simple exploitation minière : s'il est bien orchestré et intégré au milieu, il peut représenter un levier stratégique majeur pour le développement économique, technologique et social de Rouyn-Noranda.